

## **ALERTE REGLEMENTAIRE n° 07 – Juillet / août 2006**

### **I. ENVIRONNEMENT**

#### **Rappel**

##### **✚ Entrée en vigueur de la directive RoHS**

Depuis le 1er juillet, pour être conformes à la directive RoHS (limitation des substances dangereuses des équipements électriques et électroniques) n°2002/95/CE, la plupart des produits électriques et électroniques ne peut plus contenir certaines substances qui pourraient mettre en danger la santé ou être néfastes à l'environnement. Ces substances (plomb, mercure, chrome hexavalent, PBB, PBDE et cadmium) sont toutefois autorisées dans la limite de certains seuils. Des mesures ont également été prises concernant le recyclage de ces produits.

##### **✚ Limitation provisoire des usages de l'eau sur le Territoire de Belfort : abrogée par AP en date du 18 août 2006**

Suite à une réunion de la cellule de veille sécheresse en date du 28 juillet 2006 et du comité sécheresse du 28 juillet, un arrêté préfectoral provisoire a été pris afin de limiter les usages de l'eau sur le Territoire de Belfort.

Ainsi les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement réglementaire devra être rempli hebdomadairement. Les mesures générales de restriction, prévues à l'article 2, s'appliquent aux installations industrielles et commerciales y compris celles soumises au régime des ICPE. Les installations relevant du régime des installations classées sont tenues de mettre en œuvre, lorsqu'elles existent, les dispositions de restriction de consommation d'eau et/ou de réduction de rejets qui leur sont prescrites pour les cas de sécheresse dans le cadre de ladite législation.

**Ces restrictions sont abrogées depuis le 18 août 2006.**

#### **Textes réglementaires :**

##### **✚ Arrêté relatif aux installations de traitement de surface**

L'arrêté relatif aux prescriptions réglementaires applicables aux installations de traitement de surface soumises à autorisation au titre de la rubrique 2565 de la nomenclature ICPE vient de paraître au journal officiel.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0650366A>

Les dispositions de cet arrêté se substituent pour les installations classées sous la rubrique 2565, à leur date d'application, aux dispositions de l'arrêté et de l'instruction du 26 septembre 1985 qui reste applicable jusqu'à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Pour les installations nouvelles : applicabilité au 1er octobre 2006

Pour les installations existantes : applicabilité au 1er octobre 2007 sauf article 3.1 (conception des bâtiments) et article 8 (débourbeur / déshuileur).

##### **✚ Arrêté du 7 juin 2006** portant agrément des organismes pour le contrôle des installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0650349A>

(légionelles)

##### **✚ Loi sur l'eau : procédures et nomenclature**

Les deux décrets ci-dessous entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> Octobre 2006 et concernent les installations, ouvrages, travaux, activités soumis à la loi sur l'eau. Ces 2 décrets visent une simplification des procédures pour les IOTA

Décret n° 2006-880 du 17 juillet 2006 relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration prévues par les articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques (JO du 18 juillet 2006). NOR: DEVO0640034D.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0640034D>

Décret n° 2006-881 du 17 juillet 2006 modifiant le décret n° 93-743 du 29 mars 1993 relatif à la Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et le décret n° 94-354 du 29 avril 1994 relatif aux zones de répartition des eaux. NOR: DEVO0640035D.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0640035D>

✚ Arrêté du 7 juin 2006 portant **agrément des laboratoires** ou des organismes pour effectuer certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans **l'atmosphère**.

L'arrêté de décembre 2005 est de fait abrogé

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0650347A>

✚ Décret n° 2006-942 du 27 juillet 2006 modifiant la **nomenclature des installations classées**

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0640036D>

Modification de la rubrique 2130 relative à la pisciculture

Applicabilité au 1<sup>er</sup> octobre 2006

✚ Arrêté du 22 juin 2006 modifiant **l'arrêté du 2 février 1998** relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0650358A>

Exclusion des installations relevant de la rubrique n° 2921 de la Nomenclature des installations classées du champ d'application de l'arrêté dit intégré du 2 février 1998

✚ Arrêté du 6 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 25 novembre 2005 fixant les cas et conditions dans lesquels l'utilisation dans les équipements électriques et électroniques de plomb, de mercure, de cadmium, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles ou de polybromodiphényléthers est autorisée

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0650373A>

✚ **Agrément des éco-organismes en charge d'assurer l'enlèvement et le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers collectés sélectivement :**

- Recyclum SAS
- ERP SAS
- Eco-Systèmes SAS
- Ecologic SAS

Arrêté du 9 août 2006 portant agrément d'un organisme ayant pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'équipements électriques et électroniques en application de l'article 14 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0650376A>

Arrêté du 9 août 2006 portant agrément d'un organisme ayant pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'équipements électriques et électroniques en application de l'article 14 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0650377A>

Arrêté du 9 août 2006 portant agrément d'un organisme ayant pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'équipements électriques et électroniques en application de l'article 14 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0650378A>

Arrêté du 9 août 2006 portant agrément d'un organisme ayant pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'équipements électriques et électroniques en application de l'article 14 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVP0650379A>

✚ **Loi sur l'eau : modification des arrêtés de prescriptions de certaines installations soumises à déclaration au titre de la loi sur l'eau :**

Rubriques concernées : 2.7.0 (1°, b) et 2.7.0 (2°, b), 3.3.1 (2°), 3.1.0, 2.6.2 (1°, b) et 2.6.2 (2°, b), 2.5.5 (1°, b) ou 2.5.5 (2°, b), 2.5.4 (2° et 3°), 2.5.2 (2°), 2.2.3.0 (1° b et 2° b),

Arrêté du 27 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 23 février 2001 fixant les prescriptions générales applicables aux travaux d'aménagement portuaires et ouvrages réalisés en contact avec le milieu aquatique soumis à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relevant de la rubrique 3.3.1 (2°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0650445A>

Arrêté du 27 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 2 août 2001 fixant les prescriptions générales applicables aux rejets soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0650446A>

Arrêté du 27 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 27 août 1999 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux opérations de création d'étangs ou de plans d'eau soumises à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relevant des rubriques 2.7.0 (1°, b) et 2.7.0 (2°, b) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0650447A>

Arrêté du 27 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 27 août 1999 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux opérations de vidange de plans d'eau soumises à déclaration en application de l'article 10 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relevant des rubriques 2.6.2 (1°, b) et 2.6.2 (2°, b) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0650448A>

Arrêté du 27 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux consolidations, traitements ou protections de berges soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 2.5.5 (1°, b) ou 2.5.5 (2°, b) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0650449A>

Arrêté du 27 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux installations ou ouvrages soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 2.5.4 (2° et 3°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0650450A>

Arrêté du 27 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 2.5.2 (2°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0650451A>

Arrêté du 27 juillet 2006 fixant les prescriptions générales applicables aux rejets soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 2.2.3.0 (1° b et 2° b) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=DEVO0650452A>

### **Niveau de bruit et voisinage**

Le décret n° 2006-1099 du 31 août 2006, relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, modifie le code de la santé publique (dispositions réglementaires). Il précise également le niveau d'émergence en période diurne et période nocturne ainsi que les termes correctifs qui peuvent s'ajouter selon la durée cumulée d'apparition d'un bruit particulier.

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANP0622709D>

### **A suivre :**

#### **- Vers un marché de certificats d'énergie ?**

A l'instar du marché de CO2, un marché de certificats d'énergie pourrait voir le jour.

Pour plus de renseignements

<http://www.journaldelenvironnement.net/fr/document/detail.asp?id=26318&idThema=6&idSousThema=33&type=JDE&ctx=291>

#### **- Le nouveau code des marchés publics, porteur du développement durable**


Le ministère de l'Ecologie et du Développement durable le demandait depuis 2003. C'est désormais acquis. Le développement durable figure en bonne place dans le nouveau code des marchés publics, publié le 4 août 2006.

Les acheteurs publics doivent définir leurs besoins en prenant en compte les objectifs de développement durable.

Ce nouveau code, qui entre en vigueur le 1er septembre 2006, renforce les possibilités pour les acheteurs publics de réaliser des achats durables. Ainsi les collectivités publiques pourront assurer pleinement, dans leur commande, leurs responsabilités sociale et environnementale.

### **A lire:**

#### **DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ou DEEE (source EIC Franche-Comté)**

 [Obligation des producteurs au regard de la directive](#)

Dans la lignée du guide « 40 réponses pour être conforme à la réglementation européenne - Déchets d'équipements électriques et électroniques », l'Euro Info Centre de Strasbourg a créé un nouveau produit d'information à destination des entreprises sous forme d'une fiche pratique. La [plaquette](#) reprend de manière condensée les différentes obligations des producteurs d'EEE au regard de la directive et du décret français de transposition. Nous vous recommandons aussi vivement de consulter dans le paragraphe ci-dessous les FAQ très riches de l'ADEME.

 [La filière DEEE vue par l'ADEME](#)

Les DEEE sont les déchets issus d'équipements électriques ou électroniques. Ce sont des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

**Le décret français n° 2005-829 du 20 juillet 2005**, complété par 5 arrêtés d'application, transposant les directives 2002/95/CE et 2002/96/CE relatives à la limitation des substances dangereuses, et à l'élimination des DEEE a été publié le 22 juillet 2005. Le cadre réglementaire précise le champ d'application et fixe les conditions de mise en place de la filière de collecte sélective et de valorisation des DEEE sur la base de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

✓ **La filière des DEEE ménagers**

La collecte auprès des ménagers s'effectuera principalement soit par les collectivités locales qui auront mis en place la collecte sélective (déchèterie, collecte de proximité par exemple), soit par les distributeurs (retour magasin, reprise livraison)... Les DEEE collectés seront ensuite enlevés et valorisés par différents prestataires. Les producteurs d'EEE sont tenus de prendre en charge financièrement la collecte et le traitement des DEEE au prorata de leur part de marché. Ils peuvent notamment s'acquitter de leurs obligations en adhérant à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

✓ **La filière des DEEE professionnels**

Pour les DEEE issus d'EEE professionnels mis sur le marché après le 13 août 2005, les producteurs sont tenus par principe de prendre en charge l'organisation et le financement de l'élimination des DEEE (soit en adhérant à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, soit en mettant en place leur dispositif de collecte et de traitement). Ils peuvent cependant prévoir d'autres modalités de gestion avec l'utilisateur de l'EEE dans le cadre d'un contrat de vente producteur/utilisateur. Pour en savoir plus, vous pourrez consulter les documents filière DEEE = les grands principes et Concrètement la filière DEEE : QUESTIONS REPONSES sur le site de l'ADEME.

✚ **La santé environnementale en fiches :**

Un panorama des risques sanitaires est disponible sur le site [www.sante-environnement.fr](http://www.sante-environnement.fr).

Bien que non exhaustif, ce site peut être une aide précieuse pour les études sanitaires des dossiers de demande d'autorisation au titre des ICPE.

✚ **Nomenclature ICPE consolidée à août 2006 :**

[http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/BrochureNom\\_v13-aout06.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/BrochureNom_v13-aout06.pdf)

## II. SECURITE

### Rappel

#### ✚ APPAREILS DE LEVAGE DANS LES ERP

Entrée en vigueur de l'arrêté du 06 mars 2006 relatif aux appareils de levage utilisés dans les Etablissements recevant du public. Cet arrêté vient modifier l'arrêté du 25 juin 1980 dit « règlement de sécurité ».

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTE0600160A>

### Textes réglementaires :

#### ✚ EXPOSITION AU BRUIT DES TRAVAILLEURS : PRÉVENTION RENFORCÉE

Le décret 2006-892 et son arrêté parus le 19 juillet 2006 modifient les articles du code du travail relatifs à l'exposition des travailleurs au bruit: des dispositions de prévention sont à prendre à partir de 80 dB(A), et sont renforcées à partir de 85 dB(A).

Décret n° 2006-892 : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0611232D>

Arrêté du 19/07/06 : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0611646A>

#### ✚ TRAVAUX EXPOSANT AU FORMALDEHYDE

Arrêté du 13 juillet 2006 modifiant l'arrêté du 5 janvier 1993 fixant la liste des substances, préparations et procédés cancérogènes au sens du deuxième alinéa de l'article R. 231-56 du code du travail

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCT0611483A>

#### ✚ MALADIES PROFESSIONNELLES : MODIFICATION DES TABLEAUX 51 ET 62

Le tableau n°51 consacré aux maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants et le tableau n°62 relatif aux affections professionnelles provoquées par les isocyanates organiques sont complétés.

➤ D. n° 2006-985, 1er août 2006 : JO, 4 août 2006 : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANS0622384D>

➤ D. n° 2006-986, 1er août 2006 : JO, 4 août 2006 : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANS0622385D>

#### ✚ RÈGLEMENT SÉCURITÉ DES ERP (ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)

Arrêté du 9 mai 2006 portant approbation de dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (parcs de stationnement couverts)

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTE0600458A>

#### ✚ EGALITE ENTRE HOMME ET FEMME

Directive 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte)

[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l\\_204/l\\_20420060726fr00230036.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_204/l_20420060726fr00230036.pdf)

### **A lire:**



#### **EXPOSITION DES TRAVAILLEURS AUX RISQUES DUS AU BRUIT**

Présentation générale sur le site du Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit

<http://www.bruit.fr/FR/info/Actualites/de/la/gestion/des/nuisances/sonores/1350/12>

Synthèse du décret et des nouvelles limites d'exposition sur le site de la CCI de Paris

<http://www.environnement.cci.fr/bruit/actus/prevention-bruit.htm>

Dossier bruit complet sur le site de l'INRS

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



#### **FORMALDEHYDE**

L'INRS publie une note documentaire (ND) sur l'exposition professionnelle au formaldéhyde en France à partir de la base de données COLCHIC Document ND 2247 à commander auprès de la CRAM.



#### **MACHINES A DEGRAISSER**

Nouvelle brochure de l'INRS pour le choix des produits et des machines de dégraissage ainsi que lors de leur installation et fonctionnement.

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) référence ED964



#### **PRÉVENTION DES RISQUES - RESPONSABILITE**

L'INRS publie une lettre d'information, *Réalité Prévention*, dont l'objectif est de situer la prévention des risques professionnels dans un champ plus large, celui des enjeux de société en matière de travail, de santé, d'environnement, de maîtrise des risques. La lettre du mois de juillet traite de la question de la responsabilité.

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) , tapez « Réalité Prévention » dans le moteur de recherche